Compte rendu au Conseil Communal

Commission Eoliennes

Villars-le-Terroir

15 mai 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier la situation du dossier des éoliennes composée de MM. Camille Allaz, Jean-Paul Dupuis, Sylvain Juriens, Blaise Lambercy, Thierry Pittet, Vincent Pittet et Patrick Weinmann s'est rencontrée à plusieurs reprises.

- **Le 15 février 2017, pour la première séance**
- **Le 7 mars 2017 avec la municipalité incorpore, pour un premier échange.**
- **Le 29 mars 2017 pour une séance de travail**
- **Le 11 avril 2017 avec Monsieur Cyril Pittet, municipal, pour consulter la convention entre la commune et le porteur de projet (Romande-Energie/Alpiq).**
- **Les 25 avril, 10 mai, 11 mai et 14 mai 2017 pour des séances de travail.**

Nous vous présentons ci-après le résultat de notre travail.

Table des matières

1. Considérations énergétiques
2. Avantages des éoliennes
3. Inconvénients des éoliennes
4. Législation en vigueur
5. Démarches en cours, contrats, conventions
6. Etat de la technique, principe de précaution
7. Décision de la commission

Considérations énergétiques

Qu'est-ce qu'un kWh ?

Le kilowattheure (kWh) est l'unité qui sert à mesurer la consommation d'énergie électrique.

1 kWh correspond à 1000 Wattheure (Wh).

Exemple:

Aspirateur d'une puissance de 1000 W, fonctionnant pendant 1 heure, aura consommé 1000 W x 1h = 1000 Wh, soit 1 kilowattheure (kWh).

Mille	1'000 Wh =	1 kWh	Kilowattheure
Un million	1'000'000 Wh =	1 MWh	Megawattheure
Un million de million =milliard	1'000'000'000 Wh =	1 GWh	Gigawattheure
Mille milliards	1'000'000'000'000 Wh =	1 TWh	Terrawattheure

Considérations énergétiques

Production d’énergie électrique, situation Suisse en 2015 (OFEN)

Production hydraulique	39.486	TWh
Production nucléaire	22.095	TWh
Productions thermiques classiques	4.266	TWh
Production éolienne	0.110	TWh
Total	**65.957**	TWh

34 éoliennes en service

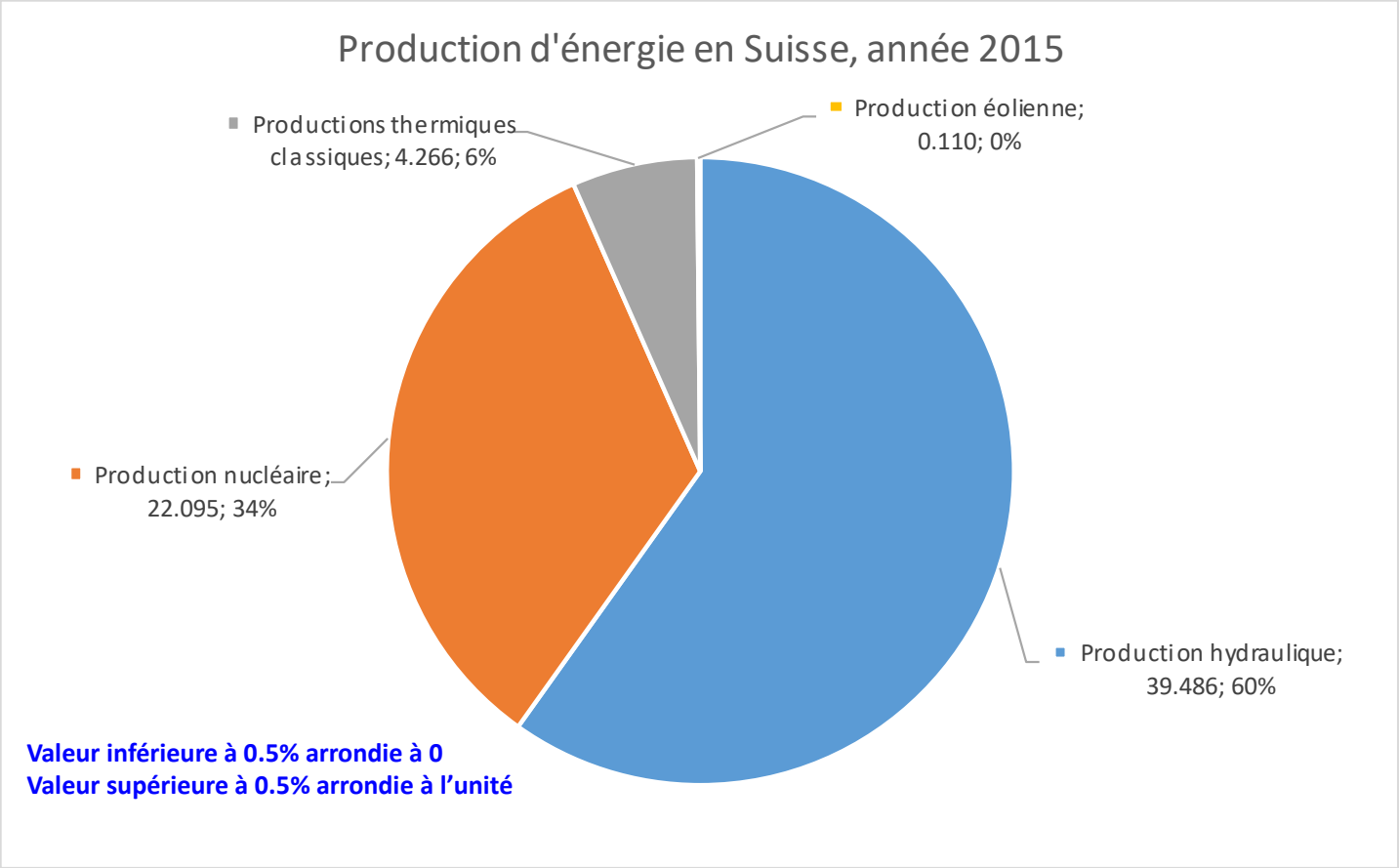

Valeur inférieure à 0.5% arrondie à 0
Valeur supérieure à 0.5% arrondie à l’unité

Considérations énergétiques

Consommation nationale, selon l'OFEN, en 2015

Consommation nationale	62.626	TWh
Pompage d'accumulation	2.296	TWh
Exportation	1.035	TWh
Total production nationale	**65.957**	TWh

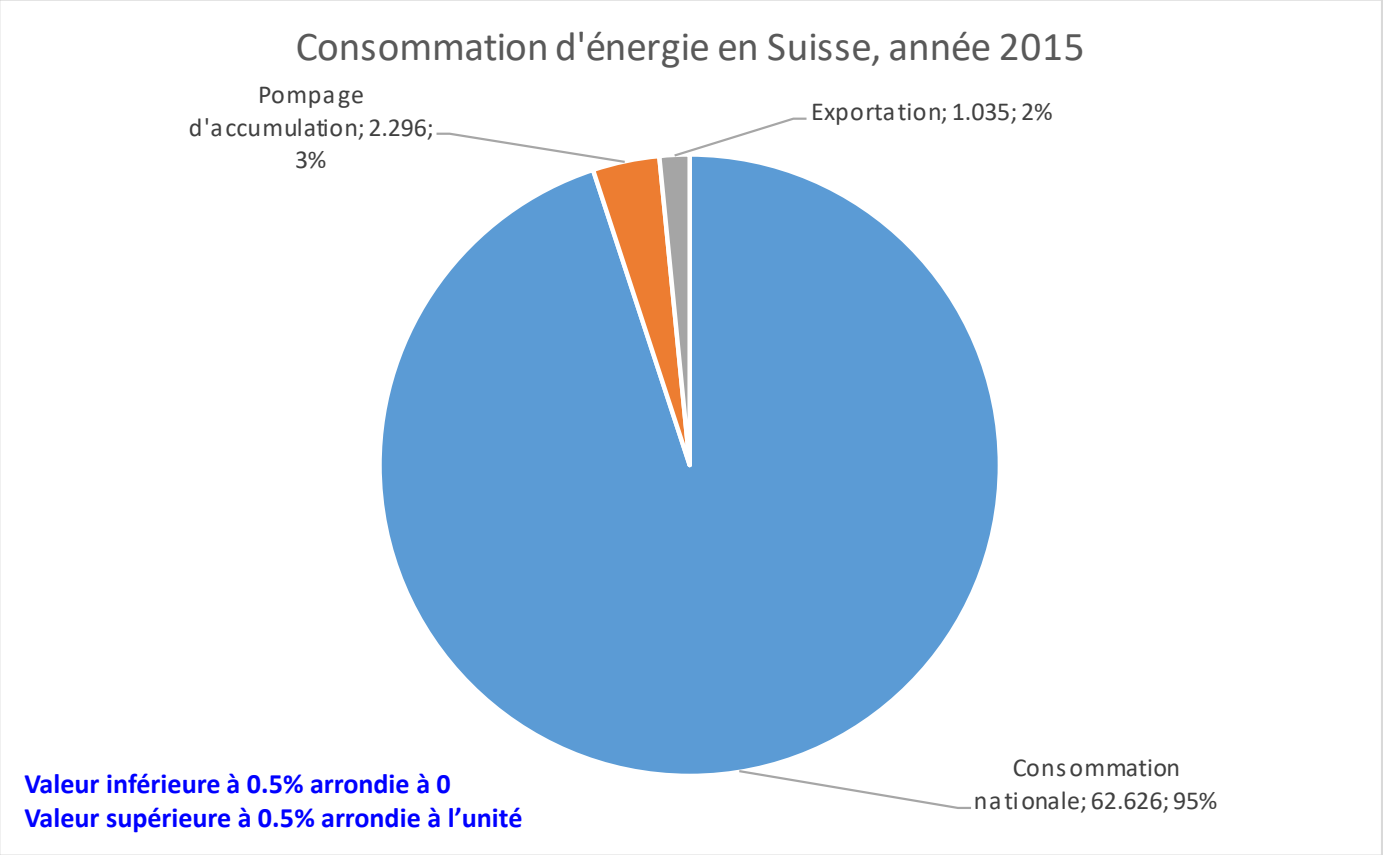

Valeur inférieure à 0.5% arrondie à 0
Valeur supérieure à 0.5% arrondie à l'unité

Considérations énergétiques

Production éolienne estimée dans le cadre de la stratégie énergétique 2050

7% de la consommation Suisse, soit env. 4.3 TWh

Production nationale (hors éolien)	61.657	TWh
Production éolienne	4.300	TWh
Total	**65.957**	TWh

Au moyen de 700 à 800 éoliennes

Superficie de la Suisse 41'000 km²

$\sqrt{41'000\ km^2 / 600} = 8.25\ km$

$\sqrt{41'000\ km^2 / 700} = 7.65\ km$

$\sqrt{41'000\ km^2 / 800} = 7.15\ km$

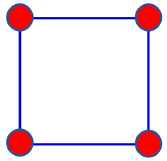

En moyenne, une éolienne tous les 7.15 à 8.25 km

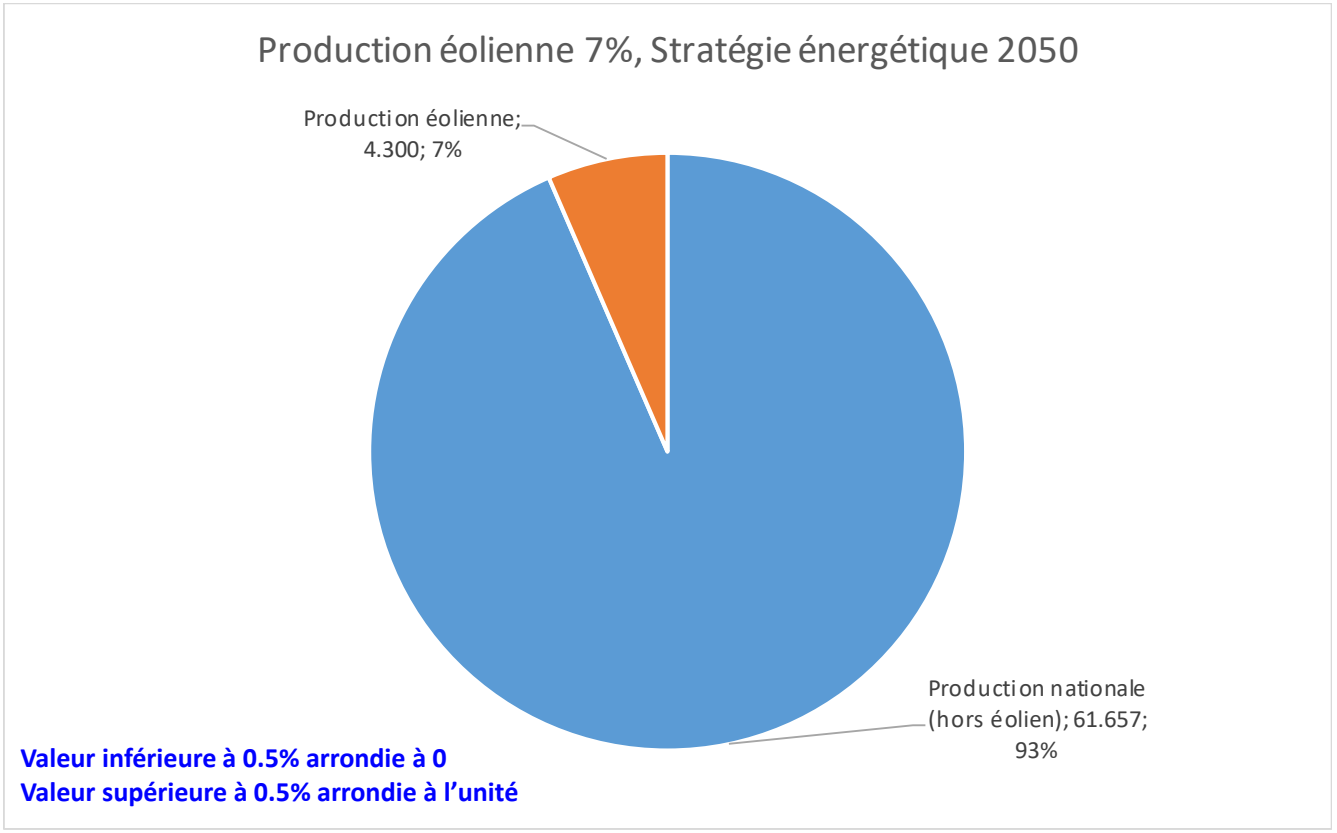

Valeur inférieure à 0.5% arrondie à 0
Valeur supérieure à 0.5% arrondie à l'unité

Considérations énergétiques

Projection pour le canton de Vaud

Selon les chiffres de l'OFEN, 2015, Plus de 1 TWh, soit 1.6% de la consommation totale d'électricité.

Production nationale (hors éolien)	61.626	TWh
Production éolienne	1.002	TWh
Total	**62.628**	TWh

156 éoliennes projetées.

Superficie du canton 3212 km²

$\sqrt{3212\ km^2 / 156} = 4.53\ km$

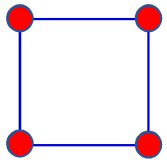

En moyenne, une éolienne tous les 4.53 km

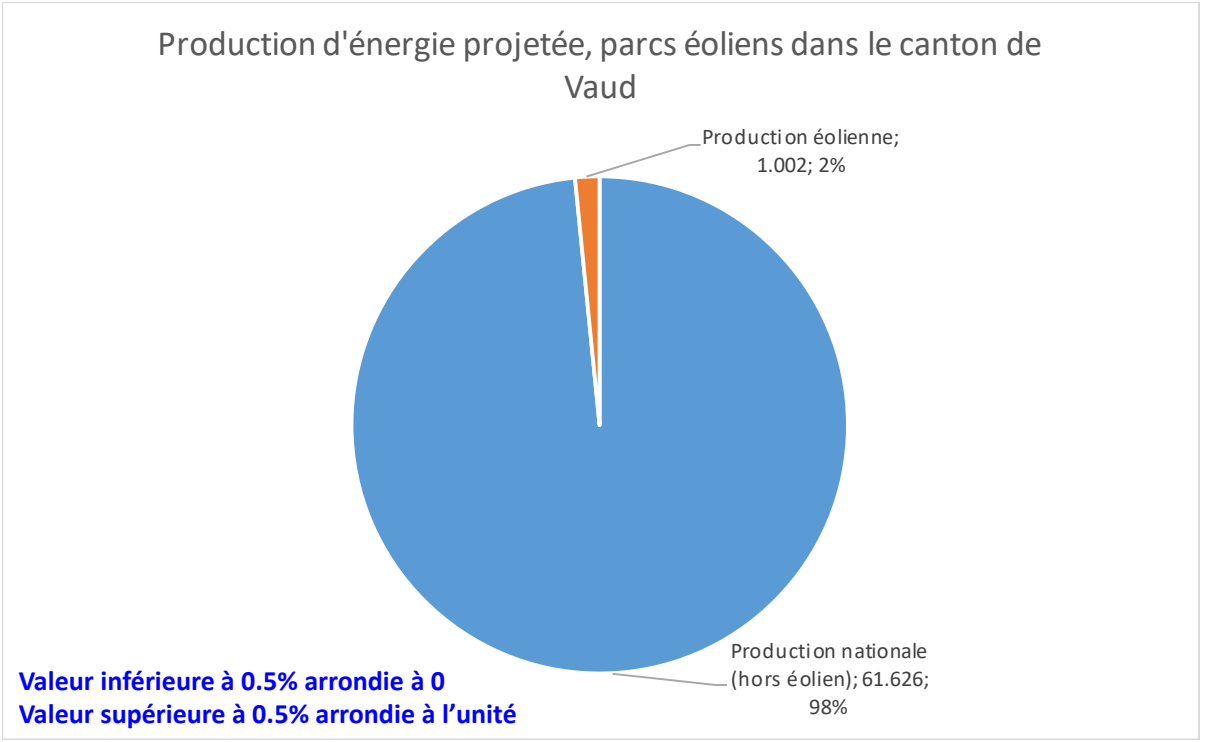

Valeur inférieure à 0.5% arrondie à 0
Valeur supérieure à 0.5% arrondie à l'unité

Considérations énergétiques

Projection pour le canton de Vaud

19 parcs éoliens prévus

Certains sites déjà abandonnés (Bottens, Daillens)

Impact sur les sites restants ?

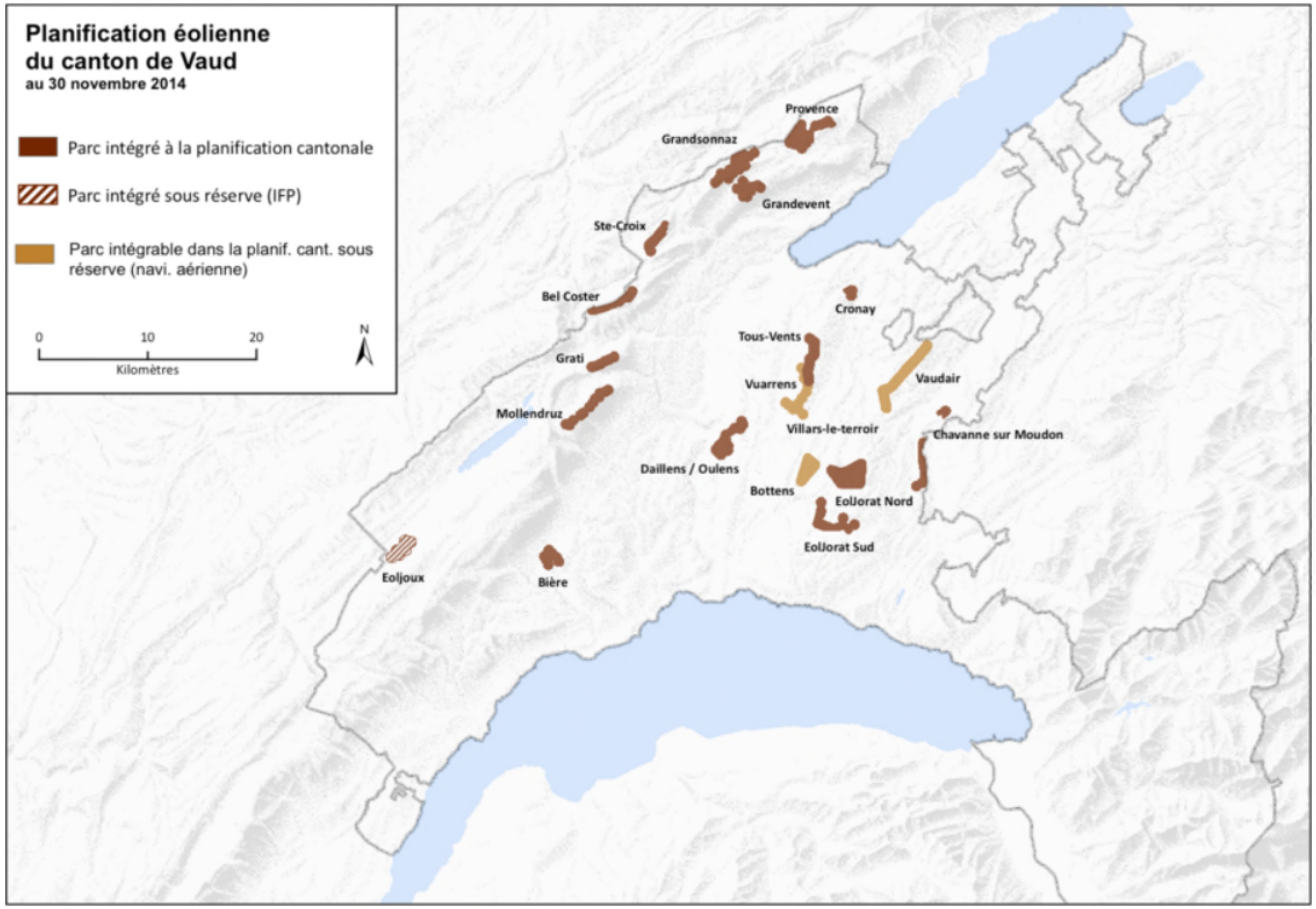

http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/energie-eolienne/

Considérations énergétiques

Projection pour le canton de Vaud

Plus de 1 TWh, répartis sur 19 sites se partageant au total 156 éoliennes.

Production vaudoise	1	TWh
Production autres cantons	3	TWh
Total	**4**	TWh

156 éoliennes projetées.

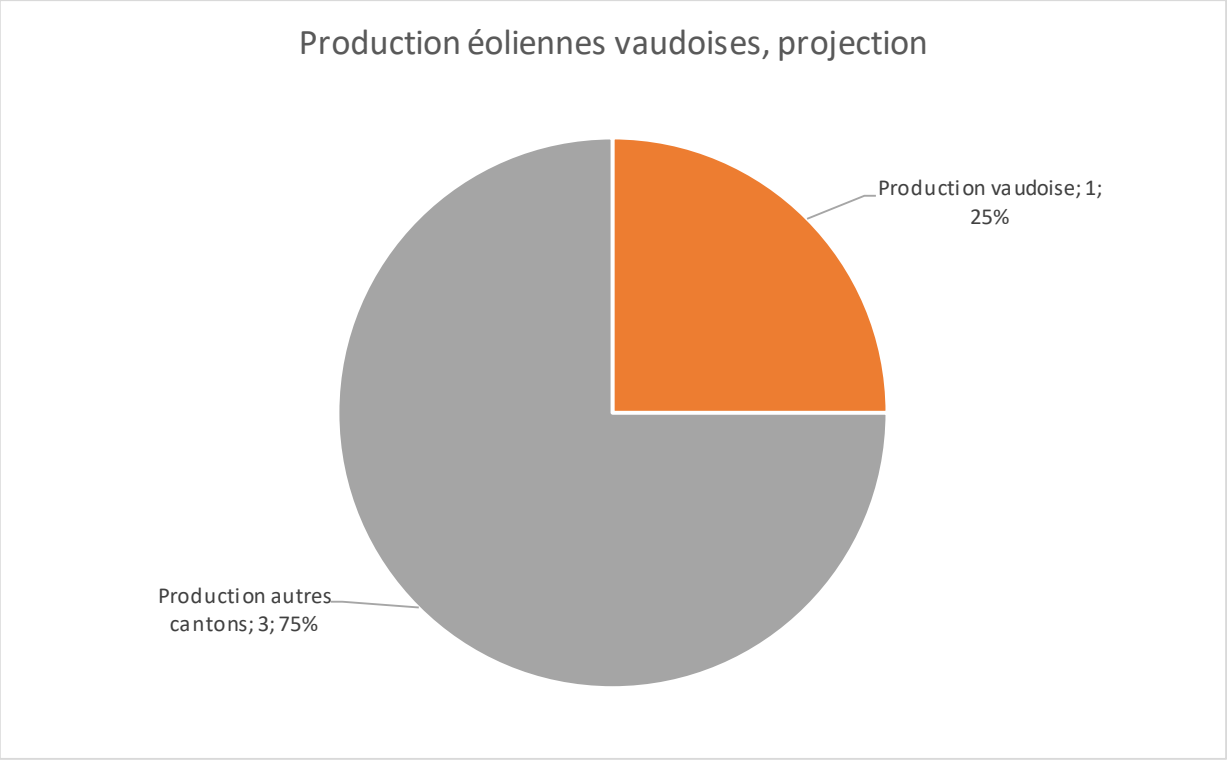

Avantages

Contribue à la sortie du nucléaire.

http://www.20min.ch/diashow/37610/leibstadt-c1432dd55c537e230e86c35276f3b02a.jpg

http://img.myswitzerland.com/mys/n66020/images/buehne/st0034737.jpg

http://www.la-croix.com/Economie/Monde/Les-energies-renouvelables-progressent-plus-vite-prevu-2016-10-26-1200798890

Avantages

Apport financier à la commune

- Une part sur le chiffre d'affaires

- La location éventuelle du terrain communal, si l'implantation des installations a lieu sur ce terrain.

- Combien de CHF /an ? → Aucune idée, aucun chiffre ferme n'est donné, tout dépendra des paramètres d'exploitation.

Inconvénients

Impact sur le paysage ?

Inconvénients – Considérations mathématiques

Distance
mat de mesure au
au chemin du Bac
1769 m

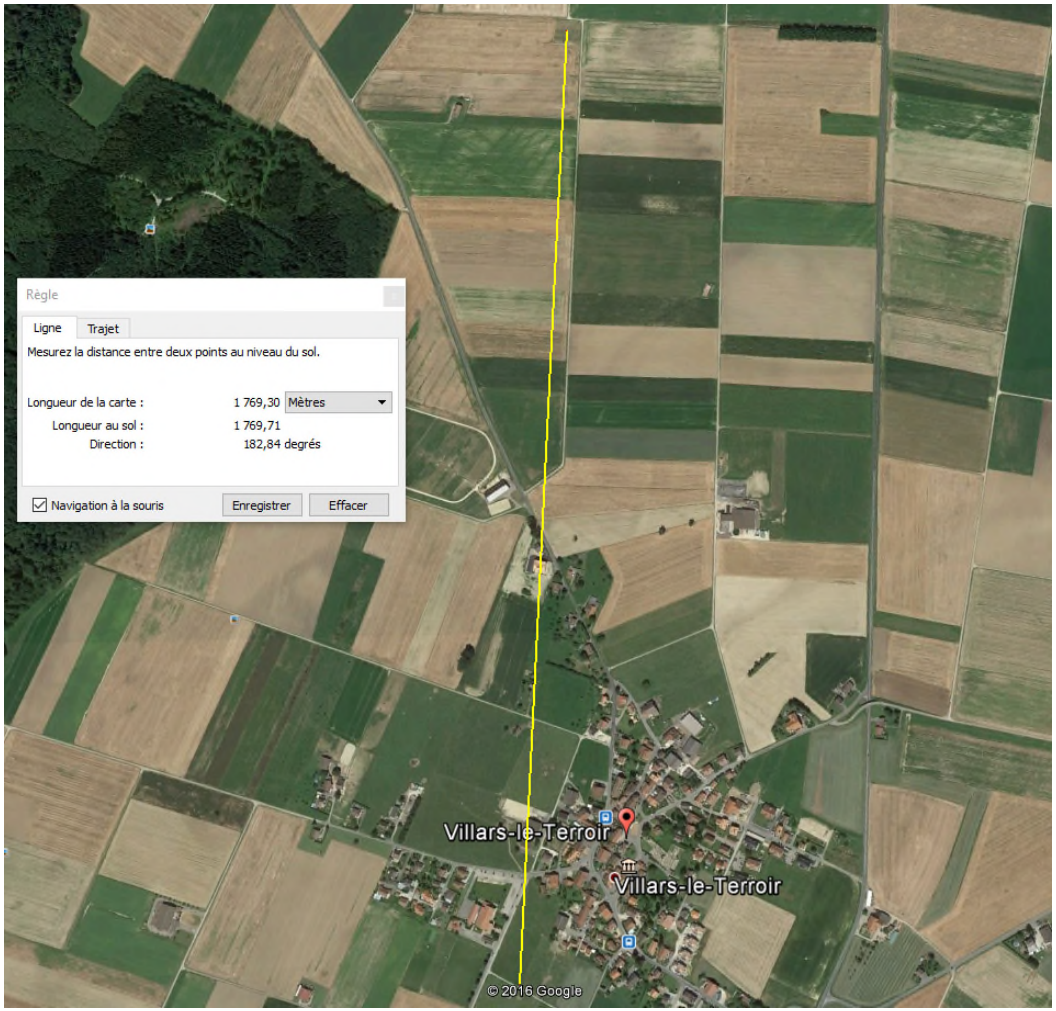

Inconvénients – Considérations mathématiques

Distance

Clocher au chemin du Bac

354 m

Inconvénients – Considérations géométriques

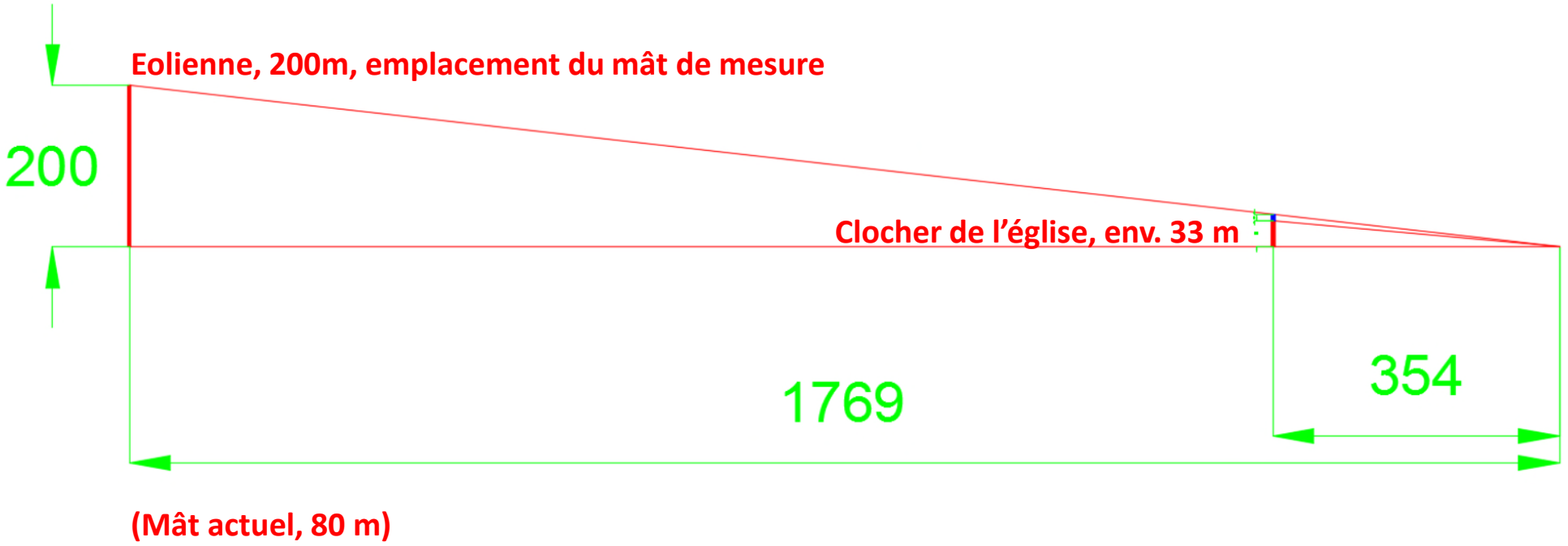

Inconvénients – Considérations mathématiques

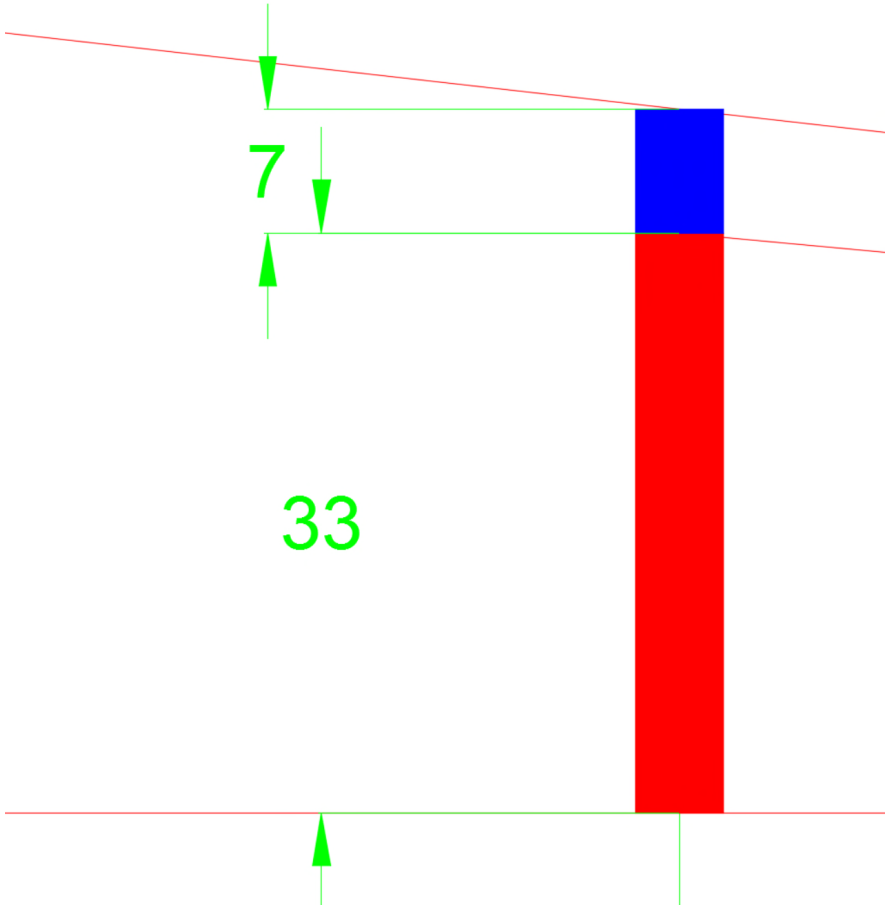

Pour se représenter une hauteur de 200 m située à l'emplacement du mât de mesure, depuis le chemin du BAC, il faut ajouter environ 1/5 au clocher.

Inconvénients

Impact sur le paysage

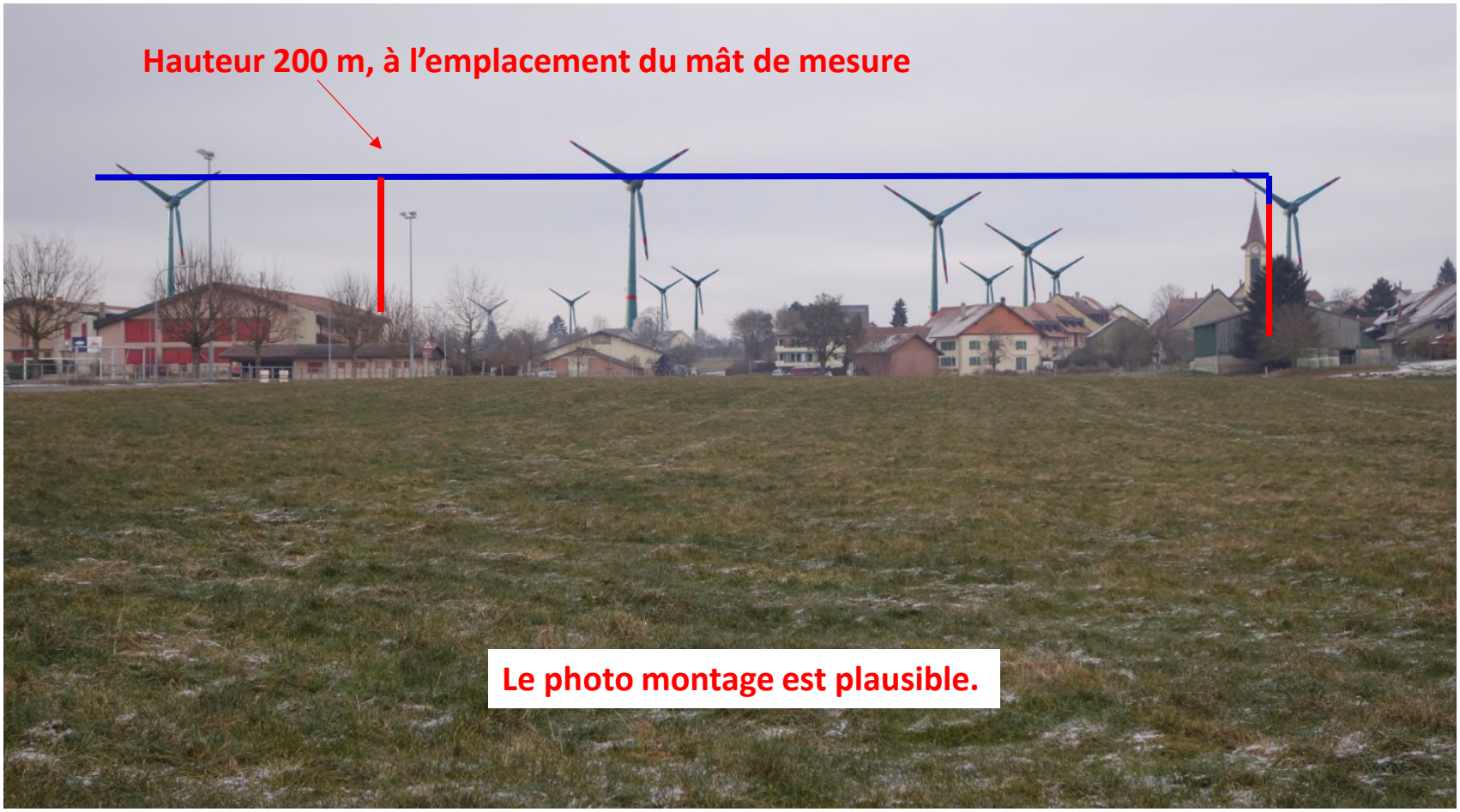

Inconvénients

Impact sur l'immobilier

- Moins value immobilière
- A la vente
- A la location
- Nouvelles constructions
- Droits de mutations
- Baisse d'attractivité du village
- Fuites des contribuables aisés
- L'impôt locatif ne va pas baisser

Inconvénients

Impact sur la santé

- **Par effet stroboscopique**

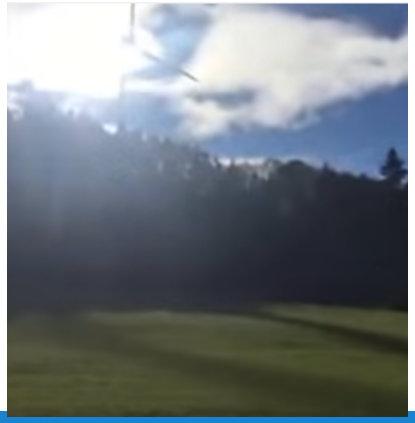

https://www.youtube.com/watch?v=a4x7EvzJTD0

- **Par effet sonore**

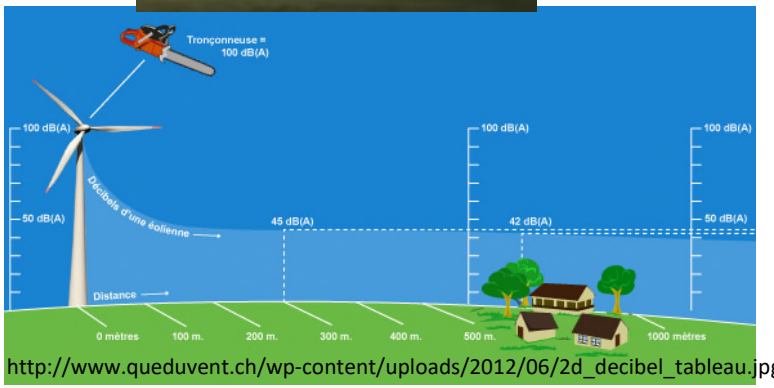

http://www.queduvent.ch/wp-content/uploads/2012/06/2d_decibel_tableau.jpg

- **Par effet infrasonore (nombreuses études)**

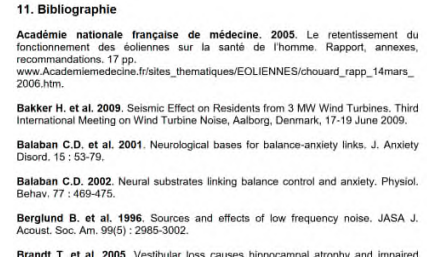

11. Bibliographie

Académie nationale française de médecine. 2005. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Rapport, annexes, recommandations. 17 pp. www.Academiemedecine.fr/sites_thematiques/EOLIENNES/chouard_rapp_14mars_2006.htm.

Bakker H. et al. 2009. Seismic Effect on Residents from 3 MW Wind Turbines. Third International Meeting on Wind Turbine Noise, Aalborg, Denmark, 17-19 June 2009.

Balaban C.D. et al. 2001. Neurological bases for balance-anxiety links. J. Anxiety Disord. 15 : 53-79.

Balaban C.D. 2002. Neural substrates linking balance control and anxiety. Physiol. Behav. 77 : 469-475.

Berglund B. et al. 1996. Sources and effects of low frequency noise. JASA J. Acoust. Soc. Am. 99(5) : 2985-3002.

Brandt T. et al. 2005. Vestibular loss causes hippocampal atrophy and impaired

http://www.epaw.org/documents/Eoliennes_et_sante_humaine-Nicole_Lachat.pdf

Inconvénients

Effets sur la santé → principe de précaution

9.5. Recommandation finale

Le principe de précaution a été défini pour la Suisse en 2003 dans un document élaboré par un groupe de travail interdépartemental [5]. Ce texte stipule notamment :

1. Le principe de précaution est applicable lorsque les certitudes scientifiques manquent ou sont insuffisantes pour prouver la relation de cause à effet et que, simultanément, de sérieux indices font craindre un risque important pour la santé de l'homme et des animaux ou pour l'environnement.

2. En cas d'incertitude scientifique, il y a un droit, voire une obligation, de prendre des mesures préventives. L'application du principe doit obéir à des processus transparents et conformes à l'Etat de droit.

[5] Le principe de précaution en Suisse et au plan international. Document de synthèse du groupe de travail interdépartemental « Principe de précaution », août 2003. Autorités représentées : Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office vétérinaire fédéral (OVF), Secrétariat suisse à l'économie (SECO), Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum5/synthesepaper_precaution_ch_fr.pdf?ua=1

Inconvénients

Ce qu'implique l'application du principe de précaution sur les distances.

Carte géographique du lieu.

Inconvénients

Principe de précaution 1000 m

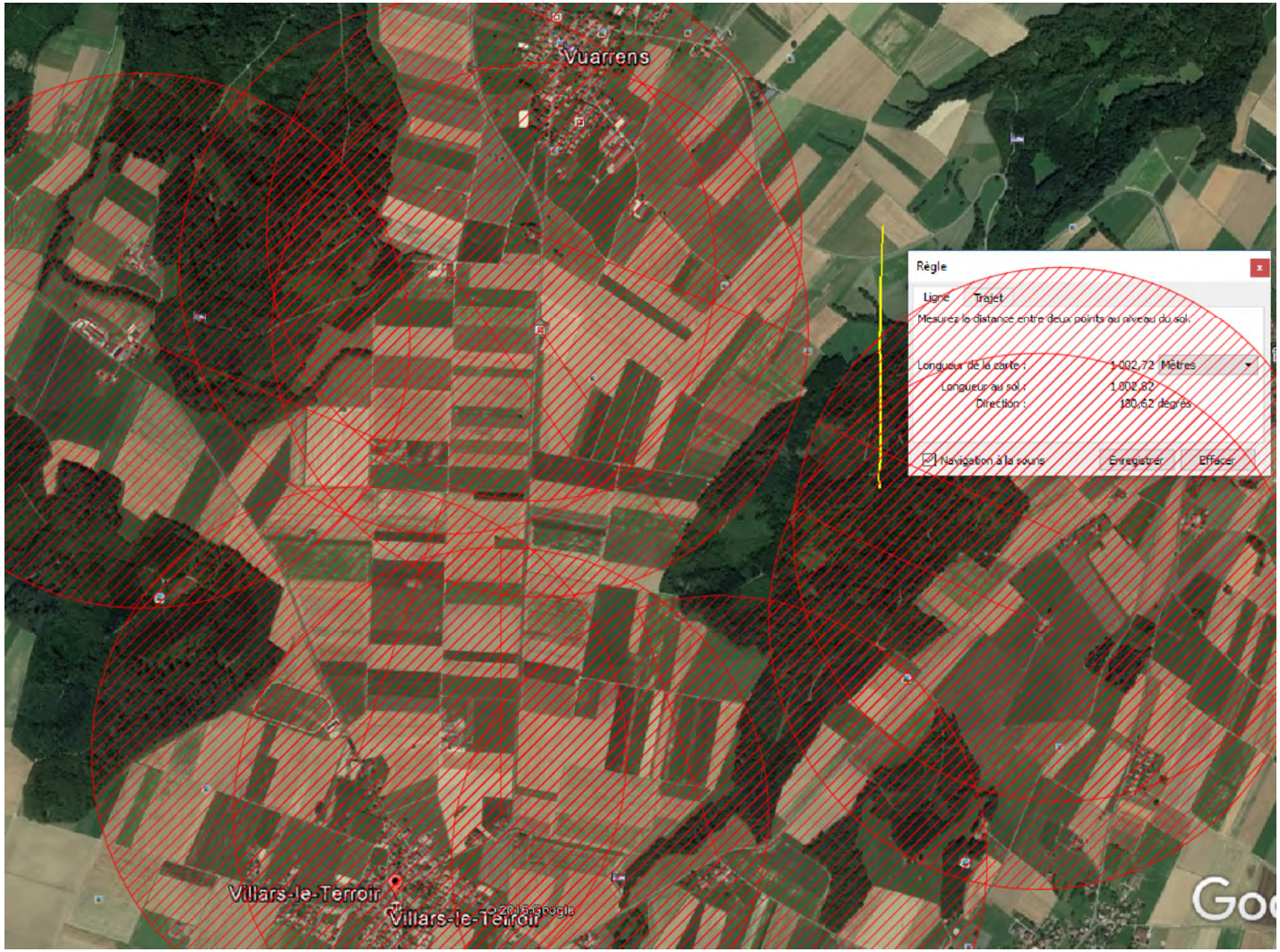

Inconvénients

Principe de précaution
10 x la hauteur
2000 m

Inconvénients

Complexe scolaire en expansion (ASIRE)

Une école à journée continue

Des jeunes enfants en bas âge et en croissance

Que pensent les parents des communes concernées par rapport à l'idée d'envoyer leurs enfants à l'école à côté d'un parc éolien ?

Legislation en vigueur

Directives cantonales pour installation des éoliennes de plus de 30m (2013)

Remarques :

- **Les directives sont précises concernant la faune, la flore et le paysage**
- **Aucune mention par rapport à la santé humaine (infrasons)**
- **Aucune mention par rapport à la dévalorisation immobilière**

- **1/2 page concernant les émissions sonores**
- **Aucune mention de la distance à respecter entre les habitations et les éoliennes, par exemple en relation avec la hauteur des installations prévues.**

- **Des études ont semble-t-il été demandées par les autorités cantonales à la confédération. Aucun résultat à ce jour.**

Démarches en cours, contrats, conventions

- **Des contrats ont étés signés avec le porteur de projet (Romande-Energie, Alpiq) et des propriétaires de terrain.**
- **Ces contrats sont publics, inscrits au registre foncier vaudois.**
- **Il s'agit de servitudes conclues pour une durée de 29 ans.**
- **Il y a notre connaissance 4 contrats concernant 7 parcelles.**
- **Il y 2 parcelles qui appartiennent à la commune, à notre connaissance celles-ci sont sans contrat.**

Extraits:

4.3. Indemnités

Dès la mise en service des éoliennes (prorata la 1ère année), la Société versera au Propriétaire de
la parcelle sur laquelle une éolienne est installée, une indemnité forfaitaire annuelle s'élevant à

- CHF 15'000.- dans le cas de l'alternative 1 (éolienne de 2,3 MW)
- CHF 20'000.- dans le cas de l'alternative 2 (éolienne de 3 MW)

(hors champ de la TVA) par éolienne.

Démarches, contrats, conventions

7.1. Obligations du Propriétaire

Le Propriétaire s'engage à ne prendre aucune mesure qui pourrait rendre impossible ou plus difficile le montage, l'exploitation, l'entretien et le démontage des installations du parc éolien désignées par le présent contrat. Il déclare notamment ne faire ou ne favoriser aucune opposition de droit civil ou public lors des procédures nécessaires, y compris à la demande de permis de construire du parc éolien.

Il existe une convention conclue en septembre 2011 entre la municipalité et le porteur de projet (Romande-Energie, Alpiq).

Cette convention comprend des obligations équivalentes à celles ci-dessus.

A notre connaissance, il n'y a pas eu de préavis soumis au conseil communal, avant le démarrage du projet et avant de conclure un quelconque engagement.

Etat de la technique – principe de précaution

La prise de position de la commission est par rapport à :

1. …l'état actuel de la technique
2. …en vertu du principe de précaution…

par rapport aux éléments connus à ce jour.

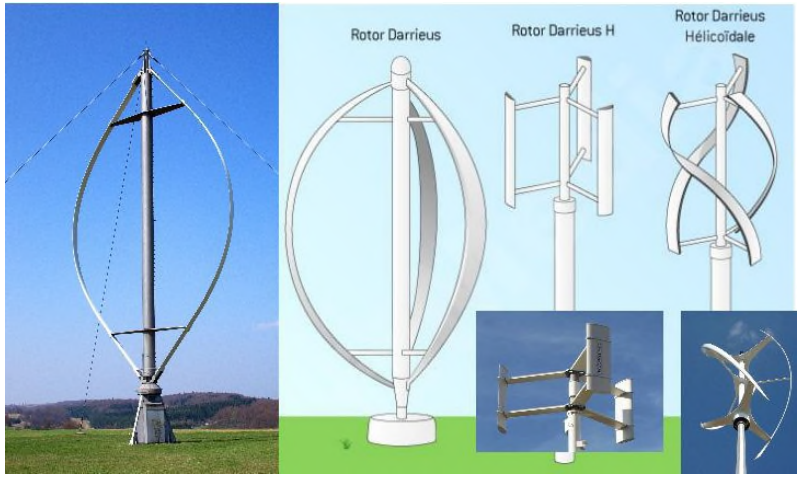

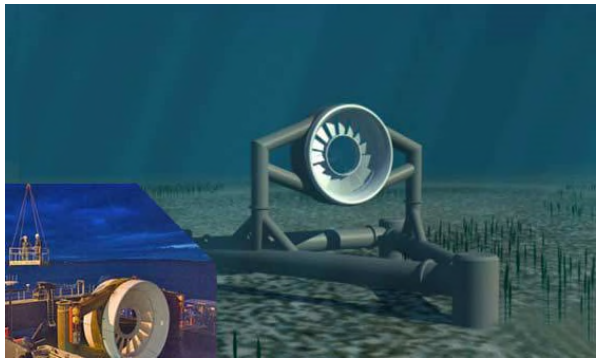

https://eolupjv.wordpress.com/les-types-deoliennes/

Demain il existera certainement de meilleures solutions.

Oui à la sortie du nucléaire, oui aux énergies vertes, mais non au projet actuel prévu à Villars-le-Terroir, tel qu'il s'est dessiné jusqu'à présent.

Décision de la commission «éoliennes»

Vu la situation et ce qui précède, la commission a décidé de demander un vote au conseil communal avant le résultat de la votation fédérale du 21 mai.

Monsieur le Président,

La commission ad hoc sur les éoliennes s'est réunie en date du 10 mai 2017. Elle a décidé à l'unanimité de convoquer, selon l'article 48 du règlement du conseil communal, une séance du conseil communal le 18 mai 2017, soit avant la votation du 21 mai 2017 stratégie énergétique 2050.
En effet, suite aux études qui ont été menées par la commission ad hoc, il est sorti très clairement que l'implantation d'éoliennes sur la commune de Villars-le-Terroir n'était pas favorable pour ses habitants. Afin de se prévaloir d'une éventuelle imposition par le conseil fédéral d'un parc éolien sur la commune, en cas de vote favorable à la votation précitée, empêchant tout droit de recours, la commission ad hoc vous demande donc de bien vouloir convoquer une séance du conseil communal le 18 mai 2017.
Le but de cette séance sera de voter sur la question : interdiction d'installations éoliennes sur la commune de Villars-le-Terroir en l'état actuel de la technique et du principe de précaution!
Le texte relatif à cette votation sera rédigé par notre commission et transmis directement à la municipalité et au bureau du conseil communal.

Merci de bien vouloir accuser réception de cet e-mail, et nous restons à votre disposition, pour tout complément d'information.

Pour la commission ad hoc:
Camille Allaz
Jean-Paul Dupuis
Sylvain Juriens
Blaise Lambercy
Thierry Pittet
Vincent Pittet
Patrick Weinmann

Selon le règlement communal, nous ne pouvions pas procéder de cette manière.

Merci de votre attention